

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

87/27 du 20/3/87
SECRET N° /INTERPPPS-DGFP-DGPCE
portant intégration et nomination de
Mademoiselle GERNO (Maria), dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des services sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.10.1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.12.1962, portant statut général des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.5.1959, fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I des services de santé

(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.12.1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.12.1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.12.1962, portant statut général des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.12.1962, relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 25.3.1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.12.1962, fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/156 du 8.3.1984, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/423 du 7.12.1985, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le Protocole d'accord du 24.11.1975, signé entre la République Démocratique Allemagne (R.D.A.) et la République Populaire du Congo ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressée.

É C R E T E :

AE

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12.2.1965 et du Protocole d'accord du 24.12.1975 ⁴¹² ~~concernant~~, Mademoiselle GERNO (Maria) née le 27 Décembre 1961 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de diplômé/on pharmacie, obtenu à ERNST-MORITZ-ARNDT Universität Greifswald (R.D.A.), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Pharmacien de 4^e échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera ~~enregistré~~ ^e publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 20 Mars 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail et l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA..

Ange Edouard P O U N G U I..

AMPLIATIONS :

- JORIC 1
- DGFP/DGFC 3
- DGFP/BS 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.S.A.S. 2
- DGSP 2
- INTERESSE 1
- DOSSIERS 3
- SGG/SC 2